

1. Des cartes de coach ont été accordées mais le document non délivré car la photo n'a pas été rentrée.

Donc si le coach est en ordre, il y a toujours absence de document et une amende correspondante.

C'est dommage et inutile

Merci de se mettre en ordre. Courrier a été envoyé ce jour (1/10) aux personnes concernées.

2. Carte de soigneur

Nous devons rappeler à certains clubs qu'avoir une carte de soigneur ne permet PAS de remplir les fonctions de coach.

Merci aux arbitres de faire respecter la fonction.

3. TOUS les dossiers parvenus à l'AIF de demande de carte de coach pour ce 1er octobre 12h ont été traités.

Il ne reste en suspens que deux cas (un pour formation incomplète et demande faite au club par mail) , un autre pour demande d'engagement à suivre la formation initiateur laissée sans réponse.

4. Le listing d'affiliation de la personne concernée mentionne le grade de la carte de coach.

Personne donc ne peut être ignorant de la situation de son coach même s'il est affilié ailleurs
(prendre contact avec le secrétaire de l'autre club)